



Limousin Palestine

Groupe local de l'Association France Palestine Solidarité (AFPS)
Bulletin de liaison n° 38 avril-mai 2010

La politique colonialiste de la « villa dans la jungle » et la Résistance

Échec des négociations entre les gouvernements des États-Unis et israélien sur le gel de la colonisation à Jérusalem-est, condition indispensable à la reprise du processus de paix entre Palestiniens et Israéliens...Le nième depuis les négociations de Camp David et Taba, cette dernière, interrompue par Ehud Barak, Premier ministre du gouvernement travailliste israélien dont les mots «Les Palestiniens ont refusé une offre généreuse », enterraient toute possibilité de reprise du processus de paix, ces mensonges ayant laminé le camp de la paix en Israël. La réalité est que l'État d'Israël poursuit inlassablement son entreprise de colonisation ainsi que le blocus de Gaza sans la moindre sanction de la part des États-Unis et de l'Union européenne. Ehud Barak est aujourd'hui membre du gouvernement ultra nationaliste israélien, élu juste après les massacres de Gaza par une société assujettie à une propagande sécuritaire qui œuvre depuis des décennies. Ce même Ehud Barak n'a-t-il pas comparé Israël à une « villa dans la jungle »? justifiant ainsi ce rapport de domination, cette course à l'annexion des terres palestiniennes. Que reste-t-il dans cette impasse politique ? La résistance non-violente de villageois et paysans palestiniens soutenus activement par une poignée de militants anti-colonialistes israéliens et internationaux et réprimée dans la violence par l'armée israélienne. Et aussi une résistance internationale qui s'organise et s'amplifie depuis les massacres de Gaza autour de la campagne BDS, « boycott - désinvestissement - sanctions » lire à ce sujet le compte rendu de la conférence d'André Rosevègue, ci-contre. Face à cet état de déni des droits des Palestiniens et du droit international, il faut continuer à réclamer la suspension de l'accord d'association U.E.-Israël, la mise en œuvre des recommandations du rapport Goldstone accusant l'armée israélienne de crimes de guerre voire de crimes contre l'humanité et s'inscrire dans ce mouvement international BDS qui constitue un levier politique afin de mettre un terme au blocus de Gaza et à la colonisation israélienne.

Isabelle Jauberteau

Israël, une politique criminelle et suicidaire :
la campagne Boycott-Désinvestissement-Sanctions (BDS) comme réponse.

André Rosevègue
co-président de l'Union Juive Française pour la Paix (UJFP)

Pourquoi une politique criminelle et suicidaire ?

Depuis l'année dernière, l'opinion mondiale a enfin compris le caractère criminel et suicidaire d'Israël, lorsqu'elle a vu les images de l'offensive meurtrière israélienne à Gaza. Avant l'offensive, le discours dominant était que les Israéliens et les Palestiniens ne pouvaient pas s'entendre et que le conflit ne pourrait pas s'arrêter. Les médias présentaient toujours les interventions militaires israéliennes comme une riposte aux attaques des Palestiniens. L'offensive des mois de décembre 2008 et janvier 2009 a montré la disproportion de la riposte israélienne face aux jets de rockets qui ne pouvaient en aucun cas justifier une opération militaire d'une telle ampleur. De plus, Israël, d'habitude meilleur dans son contrôle des médias, a commis une erreur fondamentale en interdisant la présence des journalistes à Gaza, une telle ingérence dans leur travail de reporters a suscité leur colère. Malgré cet interdit, l'opinion mondiale a vu les images de l'offensive israélienne retransmise par des journalistes qui se trouvaient déjà sur place et a enfin pris conscience de la situation au Proche-Orient. Israël, en maintenant un état de guerre sans fin mène essentiellement une politique de fuite en avant. Criminelle, nous le savons, mais également suicidaire : les Israéliens ne pourront jamais vivre en paix au Proche-Orient si une telle situation perdure et si les droits des non-juifs ne sont pas les mêmes que ceux des juifs. Même si le projet de la droite sioniste qui consiste à mener une épuration ethnique en chassant tous les Palestiniens de leurs terres se réalisait, la résistance palestinienne serait aux frontières d'Israël et les Israéliens ne connaîtraient jamais la paix.



Suite en page 2

L'Union Juive Française pour la Paix (UJFP).

L'UJFP (1) s'est constituée en 1994, environ un siècle après l'affaire Dreyfus. Elle comportait au cours des premières années quelques dizaines de personnes. L'association s'est développée essentiellement à partir de 2000 grâce au CRIF. En effet, au moment de la deuxième Intifada, pour cette organisation, qui se veut représentative de tous les Juifs de France mais n'en organise pas plus du cinquième, tous les descendants des victimes de la Shoah doivent se solidariser avec Israël menacée. La réaction de beaucoup de Juifs fût immédiate ; « l'État d'Israël n'agit pas en notre nom », « l'antisémitisme et l'antijudaïsme qui prédominaient au cours les siècles précédents ne sauraient justifier que le peuple israélien opprime le peuple palestinien ». Et quelques centaines ont rejoint les rangs de l'UJFP. Ici, la notion de peuple doit être discutée, ainsi, pour l'historien israélien Shlomo Sand (2), le peuple juif n'existe pas, ce sont des communautés juives qui existent dans différents pays. Cependant, aujourd'hui une population vit en Israël, laquelle peut être considérée comme le peuple israélien tandis que le peuple palestinien s'est constitué pour résister à l'occupation et à la colonisation. De ce fait, aujourd'hui, deux peuples existent, le peuple israélien et le peuple palestinien. L'UJFP est une organisation non-sioniste, en effet, la constitution d'un État juif qui est un projet sioniste n'est pas compatible avec la notion de démocratie puisque cet État nie les droits légaux des Palestiniens. Antisioniste? L'UJFP ne se revendique pas comme telle pour plusieurs raisons dont celle-ci : en France, la loi interdit l'expression de l'antisémitisme; aussi les antisémites, masquent-ils leur opinion véritable sous des apparences antisionistes. En fait, ils réactualisent des idées qui perduraient dans l'Europe antisémite du XIXème et du début du XXème siècle en proférant que le sionisme est l'obstacle principal à la paix dans le monde car c'est le sionisme qui dominerait les États dominants. Certes, les puissances dominantes ont Israël pour allié et leurs intérêts convergent. Mais nous ne partageons pas cette vision « complotiste » du Monde.

Israël et la campagne BDS.

Israël poursuit sa politique criminelle et suicidaire en raison de l'impunité internationale dont elle bénéficie. Les différentes résolutions du Conseil de l'ONU, de l'Assemblée générale de l'ONU sont bafouées. L'avis émis par la Cour Internationale de Justice (CIJ) à propos du mur qui se construit en Cisjordanie n'est pas respecté, le Conseil européen en généralisant l'accord d'association U.E. – Israël est en train de porter Israël au rang de 28ième État de l'Union Européenne.

Déjà, en novembre 2008, face à la droite israélienne qui l'accuse de laxisme face aux jets de rockets qui atteignent le sud d'Israël et en pleine période électorale, le gouvernement israélien d'alors avait cherché une tactique pour montrer aux Israéliens qu'il contrôlait la situation, et avait préparé le bombardement de Gaza. Quasiment simultanément, la décision du Conseil européen donnant un avis favorable au rehaussement de l'accord d'association U.E. – Israël était perçu à Tel Aviv comme un feu vert donnant un permis de tuer à Gaza. Nous savons tous ce qu'a été l'horreur de l'opération « plomb durci ». Face à cet état de déni de droits, une de nos réponses est aujourd'hui ; la campagne Boycott – Désinvestissement – Sanctions. L'idée de boycott ne date pas d'aujourd'hui. Elle a pris corps avec l'appel des organisations de la société civile palestinienne en 2005. Elle apparaît depuis un an à beaucoup comme une évidence. Les sanctions sont d'ordre moral comme la création du tribunal Russell sur la Palestine. Celui-ci s'est constitué sur le modèle du tribunal Russell pour le Vietnam. Les sanctions sont d'ordre pénal comme le préconise le rapport Goldstone, adopté par le Conseil de l'ONU pour les droits de l'Homme, dont l'enquête réalisée au lendemain de l'offensive israélienne à Gaza a permis d'affirmer qu'Israël s'était rendu coupable de crimes de guerre, voire de crimes contre l'humanité. Les sanctions sont aussi d'ordre économique, c'est le cas de la suspension de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël que nous réclamons, suspension qui devrait aller de soi puisque Israël ne remplit pas les clauses de respect des droits humains explicitement prévues à l'article 2. En ce qui concerne le désinvestissement, de très nombreuses sociétés européennes participent à l'entreprise de colonisation de la Cisjordanie. La campagne désinvestissement a enregistré des premiers résultats positifs ; sous la pression de la Mairie de Stockholm qui a supprimé l'entreprise Véolia dans l'appel d'offres pour la réalisation de tramway dans la ville, Véolia s'est retiré du consortium (auquel Alstom participe encore) chargé par la Mairie de Jérusalem-ouest de construire le tramway reliant Jérusalem-ouest aux colonies de Jérusalem-est. De même Dexia est en train de retirer ses agences des colonies israéliennes. Nous devons exiger des collectivités locales qu'elles inscrivent des clauses éthiques dans leurs appels d'offres. En ce qui concerne le boycott, beaucoup d'entre nous se souviennent de la campagne de boycott de l'apartheid de l'Afrique du Sud. Boycott des oranges Outspan, boycott des rencontres sportives... Certes, ce n'est pas le boycott qui a supprimé l'Apartheid en Afrique du Sud mais d'abord la résistance des Noirs d'Afrique du sud. Mais le boycott constitue l'expression de la réprobation internationale au régime d'apartheid , et cela a pesé, Mandela comme Desmond Tutu l'ont reconnu, dans la décision de la « communauté internationale » d'isoler l'Afrique du Sud et finalement dans celle du « pouvoir blanc » de remettre le système en cause. C'est aujourd'hui dans le même esprit qu'il faut penser la campagne BDS. Les produits agricoles israéliens ne représentent que 4 % des exportations totales, le boycott de ces produits peut apparaître comme symbolique. Mais il permet à chaque citoyen d'exprimer publiquement sa réprobation de la politique israélienne et de l'impunité que notre propre gouvernement continue d'assurer aux dirigeants d'un système israélien qui est un système d'apartheid (je n'aurai pas eu le temps de développer ce point). De plus, la presse israélienne se fait l'écho de ces initiatives internationales quasi quotidiennement ce qui interpelle l'opinion publique israélienne. Israël, malheureusement relayé en France par le CRIF et même par notre gouvernement, tente d'attaquer sur le plan juridique la légalité de cette campagne BDS, car elle serait coupable de « discrimination » envers un Etat, et tente politiquement d'assimiler nos critiques de l'Etat israélien à une incitation à la haine raciale. Nous ne devons pas faire n'importe quoi, et j'imagine que le comité Limousin Palestine discutera dans les temps qui viennent des formes de son action, mais en ce qui nous concerne nous considérons que la violence de ces attaques contre la campagne BDS montre que nous tapons juste.

(1) Union juive Française pour la Paix. www.ujfp.org

(2) Comment le peuple juif fût inventé , Shlomo Sand, Fayard 2008

L'INTRUSE

TOME 3 - LES ISRAËLIENS

ROANNIE - OKO



Les tomes 1 et 2 de L'intruse furent l'aboutissement d'un engagement personnel aux côtés des Palestiniens après la découverte de leur "Nakba" et de l'oppression qu'Israël leur imposait. Mais qui étaient ceux d'en face justement ? Comment comprendre le conflit sans essayer de connaître ces Israéliens et leurs vécus. Il manquait un chapitre.

Dans ce tome 3, Roannie réussit à convaincre Hélène de partir avec elle en Israël.

Juive, française, et israélienne, celle-ci a fait son Aliyah, la "montée" vers la "Terre Promise", que tout Juif est en droit de réaliser, selon la législation israélienne. Langues multiples, cultures variées, enthousiasme, déceptions, elles nous dévoilent, parmi tant d'autres, quelques facettes de ce pays étonnant.

Une société, complexe et en grande souffrance, à la recherche de son identité au travers de ses mythes ancestraux comme de ses idéaux fondateurs. Elles sont reçues chaleureusement par ceux qui peuvent représenter "l'Israélien moyen". Et elles entendent des paroles de peur et de méfiance qui donnent la vision d'un monde perçu comme hostile et menaçant, au sein duquel Israël, "petit pays noyé dans une mer arabe", doit se défendre, seul, abandonné du monde entier.

Entre Jérusalem "la pieuse" et Tel Aviv, jeune et moderne, Roannie découvre les relations difficiles entre religion et laïcité. Dans ce pays et dans l'esprit de ses citoyens, elle constate la place immense, symbolique et réelle, qu'occupe l'armée et celle, à part, des colons comme des Palestiniens d'Israël.

Roannie et Hélène termineront leur voyage auprès des pacifistes israéliens, ces irréductibles qui luttent pour que leur pays sorte, enfin, du cycle infernal de violences et de répressions.

VERTIGE GRAPHIC

5, rue Saint-Sébastien - 75011 Paris - Tel : 01 43 55 69 99 - Fax : 01 43 55 69 85 - Email : contact@vertige-graphic.com



Vient de paraître

Bande dessinée
144 pages en noir et blanc
format 17 x 24
15 euros

Vie de l'association

depuis le mois de novembre 2009

05.11 CA de la MDH

08.11 Fête de la châtaigne à Saint Priest sous Aix

12, 13, 14.11 Solidarité internationale avec MDH.

24.11 Réunion de préparation de la mobilisation sur Gaza

27.11 Interpellation parlementaires sur le blocus de Gaza.

27.11 Rassemblement pour Gaza devant la mairie de Limoges.

11.12 Assemblée Générale

08 01 Réunion bureau

22.01 Conférence de presse d'André Rosevègue

22.01 Conférence d'André Rosevègue

01.02 AG MDH

04.03 Réunion bureau

04.03 Interpellation des candidats aux régionales

13.03 Fête du MRAP

27.03 CN de l'AFPS

08.04 CA de la MDH

13.04 Réunion de bureau



À la fête du MRAP photo Marie-Pierre Aguiton

Prochains rendez-vous

Edition 2009 de « Lire à Limoges »

23, 24 et 25 avril toute la journée

Champ de Juillet

Stand Limousin-Palestine

Auteur invitée : Marie-Jo Parbot pour l'Intruse

Rassemblement pour la Palestine

Vendredi 7 mai à 17 h 30

Place de la Motte à Limoges.

Rassemblement des Femmes en noir

Samedi 15 mai, 12 juin et 3 juillet à 15 h 00

Place de la Motte à Limoges

Présence des Femmes en noir et de leurs partenaires, banderole et distribution de tracts.

Conférence des Groupes locaux de l'AFPS

29 mai à partir de 14h30 et 30 mai jusqu'à 13h00

Ivry sur Seine

(lieu exact communiqué ultérieurement)

En solidarité : Huile d'olive de Palestine

75 cl : 10 euros

Céramiques blanches et bleues, broderies.

Et toujours :

- Cahier de formation (AFPS) n°21

« Israël, Iran...Dénucéariser le Moyen-Orient »
par Bernard Ravenel

- Cahier de formation (AFPS) janvier 2008
« L'eau, enjeu du conflit israélo-palestinien »
par Jacques Fontaine

5 euros, le numéro.

Faites vos commandes par e.mail à l'association
ou tel. 06 33 83 90 17

Résolution du Parlement européen du 10 mars 2010 sur la mise en œuvre des recommandations du rapport Goldstone sur Israël et la Palestine :

En préambule : Le Parlement européen vu les valeurs sur lesquelles est fondée l'U.E [...], déclaration universelle des droits de l'Homme, conventions de Genève, précédentes résolutions de l'U.E., résolutions de l'AG de l'ONU...

A. considérant que le conflit armé à Gaza, qui a débuté le 27 décembre 2008 et s'est terminé le 18 janvier 2009, a causé la mort de plus de 1 400 Palestiniens et de 13 Israéliens, et qu'il a engendré des destructions considérables dans les infrastructures civiles, B. considérant que, dans sa résolution 64/10 du 5 novembre 2009, l'Assemblée générale des Nations unies a demandé à l'ensemble des parties de procéder à des investigations indépendantes, crédibles et conformes aux normes internationales, C. considérant que, le 3 décembre 2009, le secrétaire général des Nations unies a attiré l'attention de l'ensemble des parties sur les dispositions de la résolution 64/10 de l'Assemblée générale des Nations unies les concernant et leur a demandé de lui communiquer par écrit dans les trois mois des informations sur toutes les mesures adoptées par elles ou en cours d'adoption, D. considérant que le secrétaire général des Nations unies, dans sa déclaration du 4 février 2010, a appelé les parties à mener des enquêtes intérieures crédibles sur le déroulement du conflit à Gaza, E. considérant que, dans sa résolution du 26 février 2010, l'Assemblée générale des Nations unies a invité une nouvelle fois les Israéliens et les Palestiniens à procéder à des enquêtes crédibles et a demandé que de nouveaux rapports lui soient présentés dans les cinq mois, F. considérant que l'action de l'Union européenne sur la scène internationale doit être guidée par le respect rigoureux des principes et des objectifs de la Charte des Nations unies et du droit international, et que le droit international fait obligation aux États de respecter et de protéger le droit humanitaire international, et de veiller à son application, G. considérant que le gouvernement israélien a indiqué qu'il enquêtait sur 150 incidents différents survenus au cours de l'opération menée à Gaza, H. considérant que, le 25 janvier 2010, les autorités palestiniennes ont mis en place une commission d'enquête indépendante, I. considérant que la crise humanitaire dans la bande de Gaza s'est encore aggravée en raison du blocus, qui est contraire au droit humanitaire international,

1. souligne une nouvelle fois qu'il importe de parvenir à une paix juste et durable au Proche-Orient, et en particulier entre les Israéliens et les Palestiniens; souligne que le respect du droit humanitaire international et du droit international des droits de l'homme, par toutes les parties et en toutes circonstances, ainsi que l'instauration d'un climat de confiance entre Israéliens et Palestiniens, sont des éléments indispensables pour que le processus de paix aboutisse à la cohabitation de deux États dans la paix et la sécurité;
2. demande une nouvelle fois à la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et aux États membres d'œuvrer en faveur de l'établissement d'une position commune ferme de l'Union européenne concernant la suite donnée au rapport de la mission d'enquête dirigée par le juge Goldstone sur le conflit à Gaza et dans le sud d'Israël, en demandant publiquement la mise en œuvre de ses recommandations et l'établissement des responsabilités pour toutes les violations du droit international, y compris les cas allégués de crimes de guerre;
3. invite instamment les deux parties à mener dans les cinq mois des enquêtes qui satisfassent aux normes internationales d'indépendance, d'impartialité, de transparence, de rapidité et d'efficacité, conformément aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations unies le 5 novembre 2009 et le 26 février 2010; souligne que le respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme par toutes les parties en présence et en toutes circonstances est un préalable indispensable à l'établissement d'une paix juste et durable au Proche-Orient;
4. demande une nouvelle fois à la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et aux États membres de suivre avec attention la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport Goldstone en consultant les missions extérieures de l'Union européenne et les ONG intervenant dans ce domaine; demande que ces recommandations et les observations qui s'y rapportent soient intégrées dans les dialogues de l'Union avec les deux parties ainsi que dans les enceintes internationales;
5. invite la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité à analyser les résultats des enquêtes menées par l'ensemble des parties et à en rendre compte au Parlement;
6. se félicite des initiatives prises par l'Assemblée générale des Nations unies afin d'établir les responsabilités dans le cadre de toutes les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme perpétrées au cours du conflit de Gaza, et encourage l'Assemblée à poursuivre ces efforts;
7. souligne que le respect de l'état de droit est une valeur fondamentale, tant au sein de l'Union européenne que dans ses relations avec les parties et les pays tiers; souligne également qu'il incombe à l'Union européenne et à ses États membres, dans un souci de responsabilité et de crédibilité, d'assurer un suivi intégral des enquêtes;
8. demande instamment à l'Union européenne et à ses États membres de prendre en compte les résultats des enquêtes de suivi et de la mise en œuvre des recommandations du rapport Goldstone à l'égard de toutes les parties mentionnées dans celui-ci;
9. met l'accent sur l'importance que revêt la coopération entre les autorités officielles et les organisations non gouvernementales dans les enquêtes de suivi et dans la mise en œuvre des recommandations du rapport Goldstone, et ce dans tous les camps; est préoccupé par les pressions exercées sur les ONG associées à l'élaboration du rapport Goldstone et aux enquêtes de suivi, et invite les autorités de tous les camps à s'abstenir de prendre des mesures tendant à limiter les activités de ces organisations;
10. est conscient des souffrances que le blocus fait endurer aux habitants de Gaza et salue l'appel lancé par le Conseil le 8 décembre 2009 en faveur de l'ouverture immédiate, durable et sans condition de points de passage;
11. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, à la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, aux États membres, aux gouvernements et aux parlements des États membres, au Secrétaire général des Nations unies, au Quatuor, à l'envoyé du Quatuor au Proche-Orient, à l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne, au gouvernement et au parlement israéliens, au président de l'Autorité palestinienne et au Conseil législatif palestinien.

BULLETTIN D'ADHESION

Nom : Prénom:.....

Adresse:.....

Téléphone:..... E-mail.....

Date..... Signature.....

Cotisation étudiants, chômeurs.....10 euros

Cotisation faibles revenus.....25 euros

Cotisation de base.....40 euros

Cotisation de soutien.....55 euros

Cotisation plus.....70 euros et plus

À envoyer à..... Limousin Palestine Maison des Droits de l'Homme 37, rue F. Mistral 87100 Limoges
(déduction fiscale)